



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 5 MARS 2019 A 20H30

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 5 mars, le conseil municipal dûment convoqué en date du 27 février 2019, s'est réuni à 20 heures 30 en mairie, sous la présidence de Monsieur Maryannick GARIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de procurations : 2

Nombre de votants : 12

Etaient présents : Mr Maryannick GARIN, Mr Gilles BERGES, Mme Sylvie ALDEGUER, Mme Dylette THILL, Mr Charles SAVEL, Mr Alain DEWAEGHEMAECKER, Mr Olivier MAVIEL, Mr Pierre ARMAND, Mr Alain DIDIER, Mr Pierre HELSLOOT

Absents excusés : Mme Sabine BARRAS, Mr David BES, Mme Claire RIBOULEAU-ETUY, Mr Jacques TASSI

Procurations : Mme Sabine BARRAS à Mme Sylvie ALDEGUER, Mr David BES à Mr Alain DIDIER

Secrétaire de séance : Pierre ARMAND

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU SERVICE EAU ASSAINISSEMENT
ET AFFECTATION DES RESULTATS**

Il est approuvé à l'unanimité selon les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : Déficit de 17 990,11 euros
- Section d'investissement : Excédent de 29 113,07 euros
- Résultat de clôture : Excédent de 84 542,31 euros

Le compte de gestion établi par la trésorière est unanimement approuvé.

BUDGET PREVISIONNEL 2019 DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Il est adopté à l'unanimité comme suit :

Section fonctionnement : elle s'équilibre à hauteur de 194 996,23 €.

Section investissement : elle s'équilibre à hauteur de 128 260,23 € (dont 45 186,50 € d'autofinancement).

Soit un budget global de 323 256,46 €

Le forfait d'administration générale reversé au budget de la commune en 2018 est fixé à 26 000 €.

MODIFICATION DU CONTRAT CAE-PEC EN COURS

Considérant le travail fourni par l'agent technique polyvalent recruté dans le cadre d'une convention CAE-PEC depuis son arrivée en mairie et ayant entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité après en avoir délibéré l'augmentation de salaire de l'agent technique polyvalent en revalorisant son taux horaire brut.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 15

Le Maire,

Maryannick GARIN



Affiché le 12 mars 2019